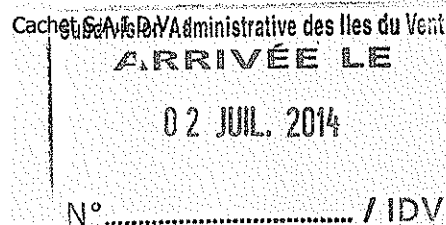




Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 29/2014 DU 24 JUIN 2014

Portant approbation du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat de fonctionnement au titre du budget annexe du service public de l'eau de l'exercice 2013

Date de convocation :
18 juin 2014

Date d'affichage :
18 juin 2014

Résultats des votes

Pour **31**

Contre **0**

Abstentions **1**

La délibération est adoptée à la majorité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

25 mai 2014

Affichage de la présente délibération le :

4 JUL. 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre du mois de juin à seize heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur le Maire, Edouard FRITCH**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	X		
2	MACE Miriama	X		
3	TEMARII Abel	X		
4	MAO Marie-Madeleine	X		
5	ATEM Félix	X		
6	HUNTER Lorraine	X		
7	TAURAA Heimana	X		
8	LECHENE Eliane	X		
9	PAQUIER Jean Claude	X		
10	LICHTLE Yvette	X		
11	TIXIER Yvannah	X		
12	CHICOU Jean	X		
13	RAFFIN Yvonnick	X		
14	RAUFEA Doris	X		
15	MAKE Léon		X	Heimana TAURAA
16	SVARC Maire	X		
17	TAURAATUA Christophe	X		
18	MOO SUNG Samuel	X		
19	TERE Maono	X		
20	TEAO Christophe	X		
21	URAHUTIA Riveta		X	Taiana TEPU
22	PARAUE Milton	X		
23	TEPU Taiana	X		
24	FOLIAKI Turere	X		
25	TEHOIRI Rosana	X		
26	MOU KAM TSE Kapo		X	Turere FOLIAKI
27	WONG Keehi	X		
28	TETOOFA Raiarii		X	Christophe TEAO
29	PARO Irvine	X		
30	VERNAUDON Béatrice		X	
31	BAMBRIDGE Maiana	X		
32	TETUAETARA Théodore		X	Irvine PARO
33	HAREHOE Thilda	X		
27		6		5

DELIBERATION N°29/2014 DU 24 JUIN 2014

Portant approbation du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat de fonctionnement au titre du budget annexe du service public de l'eau de l'exercice 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence de Monsieur le maire de la commune de Pirae, délibérant sur le compte administratif au titre du budget annexe du service public de l'eau de l'exercice 2013.

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU la délibération n° 20/2011 du 1^{er} juin 2011 approuvant la mise en place d'un budget annexe du service public de l'eau à compter de l'exercice 2011 ;
- VU la délibération n° 21/2011 du 1^{er} juin 2011 portant création de la régie de l'eau ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire.

Après en avoir délibéré en sa séance du 24.06.2014

ADOPTÉE A LA MAJORITE	
VOTANTS	32
POUR	31
CONTRE	0
ABSTENTION	1

Lors du vote du 24 juin 2014	Compte administratif 2013	Compte de gestion 2013	Affectation du résultat de fonctionnement 2013
Nombre de membres en exercice :	33	33	33
Nombre de membres présents :	27	27	27
Nombre de suffrages exprimés :	32	32	32
Nombre de votes POUR	31	31	31
Nombre de votes CONTRE	0	0	0
Nombres d'ABSTENTIONS	1	1	1

ADOpte :

Article 1^{er} : Donne acte de la présentation du compte administratif au titre du budget annexe du service public de l'eau de l'exercice 2013, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats à la clôture de l'exercice 2012		47 403 914		3 252 933	0	50 656 847
Part affectée à l'investissement exercice 2012					0	0
Opération de l'exercice 2013	141 637 428	113 287 293	18 984 859	18 926 759	160 622 287	132 214 052
TOTAUX	141 637 428	160 691 207	18 984 859	22 179 692	160 622 287	182 870 899
Résultats de clôture de l'exercice 2013	19 053 779		3 194 833			22 248 612
Solde d'exécution de l'exercice			Déficit :			
			Excédent :			
			3 194 833			
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement :			52 928 118			
+ Restes à réaliser en recettes d'investissement :			37 255 922			
Excédent total de financement :			-12 477 363			

Article 2 : Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 : Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs pacifique.

Article 5 : Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement en francs pacifique :

19 053 779	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)
12 477 363	au compte 1068 (recette d'investissement)
6 576 416	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

Article 6 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire

après envoi à la Subdivision administrative

Le... - 2 JUIL. 2014

et publication du... - 4 JUIL. 2014

Le Maire,

Edouard FRITCH